



**Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique**

**APPEL A PROPOSITIONS POUR LE PROJET
« SOUTIEN AUX RECHERCHES EN SCIENCES
SOCIALES ET HUMAINES SUR LE
MALI CONTEMPORAIN »**

Depuis au moins deux décennies, la société malienne, à l'instar de celles de toute la sous-région, connaît des mutations de grande ampleur : la libéralisation de la vie politique et économique, la multiplication et la compétition des offres religieuses, l'irruption dans l'espace public de groupes longtemps marginalisés comme les femmes et les jeunes, l'intensification des flux migratoires ...

Face à ces processus de recomposition qui portent des risques de fragmentation, les pouvoirs publics ont mis en œuvre, avec des résultats contrastés, un ensemble de mesures parmi lesquelles la décentralisation des pouvoirs administratifs et de certains secteurs sociaux de l'éducation et de la santé.

Toutes ces questions appellent une forte mobilisation des recherches en sciences humaines et sociales en vue d'y apporter des éléments de réponse pouvant aider à la prise de décision. Malheureusement, pour diverses raisons, les recherches sur ces aspects majeurs des transformations de la société malienne, sont demeurées quantitativement et qualitativement insatisfaisantes. Ces insuffisances sont accentuées par un déficit dans le renouvellement du personnel scientifique.

Le Projet franco-malien intitulé « Soutien aux recherches en sciences sociales et humaines sur le Mali contemporain » et financé sur le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP), vise à combler les déficits constatés en apportant un appui au renforcement des capacités de la recherche malienne dans ces disciplines confrontées en particulier aux défis du temps présent. Le projet, doté d'un montant global de 600 000 € sur trois ans, comporte des aspects de formation, de soutien à la recherche et de renforcement des capacités de l'Institut des Sciences Humaines (ISH).

Le séminaire de Bamako, tenu du 12 au 14 novembre 2007, organisé conjointement par l'Université de Bamako et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), a retenu pour cet appel à propositions quatre grands axes de recherche :

- Economie politique des migrations
- Décentralisation, citoyennetés, démocratisation
- Enjeux de développement, vulnérabilités, politiques publiques
- Religion, Etat et société.

Les propositions présentées pourront concerner un ou plusieurs des thèmes et des sous-thèmes décrits ci-dessous.

Partie 1 : Thèmes de recherche

1) Economie politique des migrations

Les migrations maliennes – de travail, d’installation ou pendulaires – sont un phénomène ancien et important. Les estimations font état de 2 à 4 millions de Maliens de l’extérieur. De même on constate l’accélération des migrations internes au pays – d’une région à une autre et de la campagne vers la ville. Si certaines questions ont été défrichées depuis longtemps, d’autres volets méritent d’être étudiés en profondeur. Ainsi, de la relation entre pauvreté et migrations, des conséquences de la migration sur les rapports sociaux au sein de la famille et de la société, de l’accès aux ressources collectives ou encore les ré-orientations actuelles des mouvements migratoires. Les mutations sociales induites par les phénomènes migratoires qui sont centrales dans les approches proposées ici gagneront à être appréhendées dans une démarche pluridisciplinaire prenant en compte leur historicité.

1.1) Migrations et pauvreté

Il conviendra d’analyser les déterminants des différentes formes de migrations en fonction de leur durée et de leur destination. Ces formes de migrations seront reliées à l’évolution des conditions socio-économiques et environnementales locales qui conditionnent les niveaux de pauvreté et de vulnérabilité de la population. Quel est le lien entre certains types de migrations, le niveau de revenu et le réseau social du migrant et de son entourage ? Sous quelles formes les revenus de la migration contribuent-ils à la réduction de la pauvreté ? Quelles modifications de statut économique et social connaît le migrant au long de son parcours migratoire ?

1.2) Migrations et recompositions des relations sociales, de générations et de genre

On s’intéressera dans ce thème aux processus de prise de décision et à la recomposition des rôles sociaux et économiques du migrant aussi bien qu’au sein du ménage de départ. On étudiera ceux qui partent, ceux qui reviennent, ceux qui circulent, en mettant l’accent sur des catégories encore peu étudiées. Il s’agit par exemple des jeunes filles d’origine rurale employées comme bonnes en milieu urbain, les femmes entrepreneurs, les enfants de migrants, etc. Qui prend les décisions ? Quels sont les changements de statuts et de rôles dans la famille d’origine ? On s’intéressera à ceux qui restent, comme les femmes qui doivent assurer le rôle de chef de ménage. On pourra aussi interroger les relations aînés/cadets au regard du contrôle des ressources familiales comme de l’individuation et l’autonomisation des jeunes. Les migrations concourent-elles au maintien ou à la transformation des structures familiales ?

1.3) Migration, gestion des ressources et gouvernance locale

On s'interrogera dans ce thème sur les interactions entre migrations, ressources et gouvernance locale. Si au plan familial, la migration est bien souvent une stratégie de diversification des revenus, l'impact économique collectif des actions et des revenus des émigrés est un phénomène bien connu depuis une quinzaine d'années, notamment en 1^{ère} région et les indices convergent pour montrer que ce phénomène commence à concerner d'autres régions du Mali. Cela a des incidences sur les structures sociales et les infrastructures. Ainsi, la réalisation par les émigrés de nombreuses écoles fondamentales ou centres de santé, attribués aux communes depuis la décentralisation pose le problème des rapports (entre autres juridiques et politiques) entre collectivités décentralisées et structures privées.

Par ailleurs, les migrations internes et les migrations de retour vers des zones rurales (vers le bassin cotonnier et les plans d'eau artificiels par exemple) induisent des changements dans les modes de gestion des ressources naturelles ou foncières : ainsi, les modes de régulation des ressources forestières ou de gestion des jachères sont parfois différents entre populations autochtones et allochtones, conduisant à une remise en cause du renouvellement de la ressource.

1.4) Politiques (nationales, régionales, internationales) et nouvelles routes migratoires

Les événements internationaux (crises politiques, agricoles, environnementales, politiques restrictives en Europe), concourent à recomposer les migrations maliennes, entraînant non seulement des migrations de retour, mais aussi un redéploiement vers d'autres destinations et l'émergence de nouvelles zones de départs. Si la migration vers l'Europe est relativement bien connue, les nouvelles destinations (Maghreb, Moyen-Orient, Chine, Amérique du nord) sont encore très peu étudiées. On pourra questionner conjointement la façon dont les Etats d'origine, de transit et de destination, inscrivent cette évolution dans les dispositifs publics et les modalités par lesquelles les migrants réorganisent leurs pratiques.

2) Décentralisation, citoyennetés, démocratisation

Depuis 1991, le Mali s'est engagé dans un processus de démocratisation et de promotion d'un Etat de droit, et dans une vaste réforme administrative de décentralisation. Dans les milieux ruraux et urbains, ces réformes impliquent de définir de nouvelles formes de gouvernance et de gestion des ressources et des territoires, et d'articuler diverses constructions identitaires. On en examinera l'histoire, les modalités, les contenus et les effets.

2.1) Gestion décentralisée des ressources naturelles

Les ressources naturelles constituent avec la main d'œuvre la principale richesse des communautés rurales. Dans le cadre de la décentralisation, les collectivités décentralisées sont censées assurer la gestion de leurs ressources naturelles. Ceci pose le problème de la légitimité et de la légitimation des élus, celui des conflits de pouvoir et d'intérêt entre acteurs locaux, ainsi que celui de la présence juridique et institutionnelle de l'Etat dans la question environnementale. Les nouveaux outils (comme par exemple les marchés ruraux du bois, les conventions locales) permettent-ils une gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité?

2.2) Reconfigurations de l'Etat, reconfigurations identitaires

L'Etat a été l'objet de plusieurs réformes ces dernières années, ayant la responsabilité d'objectifs prioritaires (gouvernance, OMD, lutte contre la pauvreté), L'Etat ne se réduit pas au politics mais s'inscrit aussi dans le policy, dans la production d'injonctions et de politiques qui ne sont que des construits sociaux résultant de ces interactions d'acteurs. On peut alors étudier l'Etat au quotidien, au travers des catégories classiques qui sont censées exprimer l'existence de l'état appareil (administrés, citoyens, agents, fonctionnaires, justiciables, usagers...) et étudier les significations que revêt l'Etat dans les groupes sociaux qui sont censés en exprimer le fonctionnement, en supporter les actes et en accepter les contraintes.

Les reconfigurations de l'Etat s'inscrivent également dans le cadre d'une évolution des systèmes d'appartenances qui définissent les individus et les groupes (rapports de genre et de génération, appartenances familiales, lignagères, villageoises, ethniques). Elles accélèrent et/ou réorientent cette évolution sur divers plans (émergence d'électorats ou de leaderships de femmes et de cadets, construction de l'identité « communale » en interrelations avec les identifications nationales, politiques, régionales et ethniques...).

On étudiera ces reconfigurations identitaires et les principes de légitimité variés qu'elles évoquent et articulent. Dans cette perspective, on prêtera une attention particulière aux procédures d'émergence et aux modes d'action de nouvelles élites politiques et associatives (aux niveaux national et locaux) qui peuvent apparaître comme des catalyseurs de ces reconfigurations : construction d'une légitimité, acquisition d'une clientèle, manipulation des appartenances, effet en retour sur les organisations et modèles communautaires locaux et sur l'articulation entre communautés et citoyennetés. On examinera ainsi l'émergence et l'éventuelle concurrence de nouvelles économies morales et notamment leur articulation avec l'économie morale de la corruption.

2.3) La décentralisation à l'épreuve du développement local

Après une décennie d'une politique volontariste de décentralisation, quelles avancées, quelles limites et quelles orientations sont identifiables ?

De quels types de gouvernance la décentralisation est-elle porteuse : collectivités locales régulatrices et pivots du développement local ou, au contraire, externalisation généralisée des prérogatives communales vers des acteurs délégataires avec, pour conséquence, l'absence d'apprentissage gestionnaire ?

Ne faut-il pas convenir que la décentralisation induit des différenciations liées à des avantages comparatifs de certains territoires locaux, à des capacités endogènes de développement local, mais aussi au capital social des élus et à leur personnalité? Il en résulte une typologie de situations et de dynamiques territoriales contrastées qui devraient faire l'objet à la fois d'une régulation et d'une péréquation publiques rénovées mais aussi de dispositifs d'appuis spécifiques et localisés.

Comment les collectivités locales ont-elles assumé la démocratisation et la gestion décentralisée des territoires et des services de base (eau, assainissement, déchets, santé, éducation, gestion des ressources naturelles, etc.) qui leur ont été dévolues ?

Le Mali a mis en chantier la décentralisation de l'éducation depuis 2003. L'idée de cette option nationale se fonde sur la recherche de meilleures modalités de gestion de l'école, faisant appel à l'initiative locale en associant les collectivités territoriales. La mise en œuvre de cette politique se traduit par une profonde modification des structures de fonctionnement de l'école. Elle met en évidence une dynamique nouvelle dans laquelle des conflits, mais aussi des compromis, naissent entre autorités scolaires, parents d'élèves, autorités politiques, syndicats.

Il importerait de mener au niveau local, des études sur la gestion de l'école en mode décentralisé afin d'en évaluer le fonctionnement, le niveau de pertinence, d'efficacité, d'ancrage et d'appropriation, de même que son impact réel sur les collectivités et sur l'éducation.

La question des ressources des collectivités locales et de leur financement (par transfert de l'Etat, par la fiscalité locale ou par l'emprunt) a-t-elle reçu dans certaines collectivités un début de solution ou constitue-t-elle encore un des verrous d'une décentralisation plus impulsée « par le haut » qu'appropriée « par le bas » ? La décentralisation est-elle encore impulsée par le haut ? N'est-on pas plutôt dans une phase de reflux, où l'administration centrale fait tout pour récupérer ses anciens pouvoirs et conserver ses privilèges dans la gestion de la manne extérieure ?

Dans quelle mesure, la décentralisation aura-t-elle principalement contribué en moins d'une décennie à une reconfiguration de l'Etat ou bien est-elle en passe de devenir le socle institutionnel et politique d'un développement local (en termes

de nouvelles valeurs ajoutées et d'apprentissage politique des acteurs locaux) qui s'inscrit nécessairement dans une temporalité longue ?

2.4) Urbanisation et citadinités

Cette question devrait être abordée sous l'angle des dynamiques sociales et territoriales tant dans les villes secondaires que dans les grandes villes. Deux échelles d'analyse complémentaires pourraient être privilégiées. D'une part, dans le contexte d'une croissance urbaine qui reste soutenue, quelles sont les évolutions économiques et démographiques des villes secondaires et leur capacité d'absorption de cette croissance ? Plus largement, en quoi les reconfigurations de la hiérarchie urbaine et notamment la création de nouvelles centralités participent-elles aux dynamiques des espaces régionaux et potentiellement à une restructuration de l'espace national ? D'autre part, comment cette croissance modifie-t-elle la gestion et la gouvernance urbaines ? Quelles interactions s'opèrent entre les différents acteurs (citadins, institutions locales et nationales, organisations internationales) intervenant dans la ville ? Un exemple de choix pourrait être l'examen de la péri-urbanisation. Ces recompositions conduisent-elles les acteurs politiques et économiques à des adaptations, en particulier dans le domaine des transports, qui modifient en retour les pratiques des habitants ? En quoi les pratiques urbaines produisent-elles de nouvelles citadinités ? Pourraient être plus particulièrement explorées les questions de mobilité dans et hors de la ville, en relation avec l'accès au logement, au foncier et à l'emploi.

2.5) Représentations et statuts des femmes : émergence de leaderships féminins ?

La question du statut des femmes suscite des débats importants au sein de la société malienne, comme le montrent les discussions autour du nouveau code de la famille. L'écart entre les droits formels qu'ont les femmes à travers la loi malienne et leurs droits effectifs est, selon les milieux et les régions, parfois important. Il traduit des représentations différentes de ce qu'est et doit être une femme dans la société donnée. Cette perception a un impact direct sur la participation des femmes aux organisations politiques et économiques. Les nouvelles structures issues de la décentralisation et de la démocratisation permettent cependant à certaines femmes de prendre des responsabilités. Pour autant favorisent-elles l'émergence d'un leadership féminin ? Ou bien ce résultat pourrait-il provenir de la montée en puissance d'un entrepreneuriat féminin dans les domaines économique et politique ?

3) Enjeux de développement, vulnérabilités, politiques publiques

3.1) L'insécurité alimentaire : régulations politiques, stratégies des acteurs et situations de précarité

Les difficultés récurrentes (dans la longue durée) de l'approvisionnement en céréales et de leur accessibilité en ont fait une véritable « question sociale » et donc politique : le pouvoir est attendu et jugé sur l'efficacité de ses interventions d'urgence et de ses régulations institutionnelles.

Toutefois, selon le discours dominant, on serait passé en la matière du « tout Etat » au « tout privé ». En réalité, les faits montrent au contraire que l'Etat est resté très présent (constitution du stock national de sécurité, politique des banques de céréales, aides à l'importation, distributions d'urgence etc.), tout en ayant nécessairement recours au circuit privé (les grands commerçants) et à l'aide internationale (en cas de sécheresse).

La question alimentaire est donc un bon révélateur des relations ambiguës entre l'Etat, la société civile et les institutions internationales. Il importerait donc de procéder à des enquêtes empiriques sur des situations de précarité alimentaire « vues du bas » (dans les milieux populaires touchés par la pauvreté et la sous-nutrition), de manière à soumettre à l'épreuve du terrain les discours et les stratégies portés par les acteurs censés intervenir en tant que régulateurs plus ou moins officiels (courtiers en développement, médiateurs politiques et religieux, ONG, grands commerçants, et l'Etat).

A partir de l'analyse des perceptions des acteurs de la société civile (milieux urbain et rural) relatives à l'insécurité alimentaire, il pourrait aussi être utile d'examiner les recompositions sociales en cours, notamment les dynamiques d'entraide, d'exclusion et de redistribution alimentaire. L'accent serait alors mis notamment sur la redéfinition de rôles (hommes/femmes), des relations inter et intra générationnelles (aînés/cadets) tant dans les familles qu'en dehors d'elles.

3.2) L'insertion sociale de la jeunesse

La jeunesse est perçue à la fois comme un souci et comme une force du Mali contemporain. Elle s'affirme de façon parfois violente et parfois puissante. Elle fait face à des difficultés qui paraissent considérables. La mieux connaître et la mieux comprendre s'impose avec urgence. Il pourrait être indiqué en particulier :

- d'analyser la diversité de la jeunesse malienne à travers un certain nombre de critères de segmentation dont les tranches d'âges, la catégorie socio-professionnelle, la religion ;
- de décrire les représentations que se font les jeunes, selon le genre, des institutions (famille, marché du travail, école, Etat, ...), des valeurs (famille, argent, savoir, réussite, avenir, nation, etc...) et de la « culture jeune » au Mali ;
- de proposer des indicateurs des inégalités spécifiques aux jeunes, selon le genre, en matière de formation, santé, emploi, revenu, alimentation, habillement, loisirs, confort etc.
- de montrer les difficultés que rencontrent les jeunes pour jouer le rôle social qu'ils ambitionnent en prenant des initiatives (récupération politique) ; ceci pourrait apparaître dans l'évolution des grins vers des associations de jeunesse de quartier, à l'analyse de l'activité de toutes les associations de jeunes, et des mouvements spontanés et/ ou violents.

3.3) Politiques publiques et action publique

L'analyse des politiques publiques dans une démarche d'action publique suppose d'étudier l'Etat non plus comme un bloc homogène mais comme un ensemble de flux, réseaux et groupes d'intérêts qui ne cessent de négocier entre eux et de produire des construits sociaux particuliers qu'on appelle des politiques (policies). Elle suppose de s'intéresser aux conditions de formation *des issue networks, policy networks, policycommunities* ...qui mieux que bien d'autres clivages sociaux ou notions creuses (société civile) expriment les réseaux d'intérêts, tant internes qu'externes, étatiques que non étatiques, qui structurent le politics et le policymaking au Mali. L'Etat dans ce type d'analyse prend deux formes : celle d'un appareil de gestion réduit qui définit les règles du jeu de manière générale et celle d'une capacité de régulation qui intervient comme un acteur parmi d'autres dans la négociation des décisions politiques. Une politique publique sera alors bien clairement orientée par les injonctions de l'Etat mais sera aussi la traduction des rapports de force et des capacités d'action qui s'établissent entre les différents groupes d'intérêt. Comment rendre compte de cette double dimension dans le contexte de l'Etat malien, caractérisé par d'importantes contraintes financières, matérielles et humaines et l'intervention d'une diversité d'organisations internationales, étatiques ou non étatiques, qui se confrontent pour la prééminence dans cette activité ? (On pourra s'intéresser aux programmes et projets d'action (PSRP dans la fonction publique ou PRSP pour la pauvreté par exemple). Il sera important de restituer les jeux, stratégies et cadres (framings) existant et mis en place par une multitude d'acteurs et de groupes d'intérêts internes, d'analyser les processus éventuels d'appropriation des programmes et politiques publiques pour évaluer l'Etat malien dans ses capacités administratives, et son rôle éventuel de régulateur. On privilégiera pour cette étude les politiques sectorielles comme la politique institutionnelle, la politique migratoire, la politique de santé, la politique éducative, la politique de lutte contre la pauvreté, la réorganisation de la filière du coton.

3.3.1) Politiques de santé : offres de soins et parcours thérapeutiques

On dispose de comptes nationaux de la santé pour une période récente, mais le problème de l'institutionnalisation de ces comptes reste à résoudre pour assurer la régularité de la mise à jour de cette information. En outre, les données des comptes nationaux devraient être rapprochées d'indicateurs d'activité et de résultat. Enfin les raisons d'une faiblesse persistante de la fréquentation dans certaines zones géographiques devraient faire l'objet d'investigations complémentaires. D'ailleurs, la multiplicité des parcours thérapeutiques des acteurs souligne les dynamiques de transformation dans leurs représentations de la santé et de la maladie. Il pourrait être indiqué de tenter de montrer que les parcours thérapeutiques sont la résultante de ces dynamiques de transformation et non leur strict reflet, et que de nouveaux référents (confessionnels ou au contraire individuels) émergent actuellement.

3.2.2) Politiques d'éducation

En matière d'éducation, le Mali a, depuis 1962, adopté et mis en œuvre de nombreuses réformes. Malgré tout, ce système présente toujours, aux

yeux de tous, de grandes insuffisances dans la politique, les stratégies et les ressources.

Des évaluations externes s'imposent tant au niveau des programmes qu'au niveau des apprenants. En particulier, il serait intéressant d'entreprendre 1) une analyse de l'évolution des différents types d'écoles et des résultats obtenus (en considérant notamment le critère du genre ; on considérerait aussi bien les écoles formelles (privées/publiques, laïques/religieuses ou communautaires) que les écoles non formelles (CED, CAF, CAFé) ; 2) une évaluation de la pédagogie convergente et du curriculum ; 3) une analyse de la didactique des matières fondamentales.

On pourrait aussi envisager l'impact de l'introduction des TIC dans l'enseignement.

3.2.3) Politiques publiques : conception, contextualisation et instrumentalisations

Au-delà des contextes nationaux où elles s'ancrent, les politiques publiques s'inscrivent dans un contexte international et régional qui les conditionne largement. Elles s'inscrivent aussi dans des contextes idéologiques éventuellement polémiques, qui peuvent mobiliser des référents de profondeurs historiques diverses. Elles s'inscrivent enfin dans des contextes politiques où des forces diverses peuvent les instrumentaliser. On pourrait se proposer d'analyser ces contextes et ces définitions.

La mise en œuvre des politiques publiques est périodiquement confrontée à l'existence d'une « économie réelle » dans laquelle le comportement de la majeure partie des acteurs se caractérise par une volonté de survie. Dans un tel contexte, toute position de pouvoir, si faible soit-elle, peut être instrumentalisée et monnayée.

Les politiques publiques sont conçues dans un cadre qui les conditionne, et dans lequel des conceptions différentes (nationales, françaises, européennes, multilatérales) s'affrontent. Un exemple de choix pourrait être celui de la filière coton. Quelles visions à long terme de cette filière les divers partenaires (UE, AFD, Banque mondiale, autorités maliennes) ont-ils? Quelle place font-elles aux politiques publiques et aux objectifs du millénaire (réduction de la pauvreté monétaire, amélioration de la santé et de l'éducation...)? Quels enseignements peut-on tirer pour le Mali des expériences de libéralisation en cours au Ghana, au Bénin et au Burkina, notamment en termes de schéma d'organisation idoine de la filière coton et de pérennité des services à l'agriculture en zone cotonnière ?

3.4) Chômage des jeunes, formation et politiques d'emploi

Le chômage des jeunes ou leur emploi dans des tâches qui ne correspondent pas à leur qualification doivent être placés dans leur contexte : quelles sont les perspectives de développement du Mali branche par branche ? Quelles sont les perspectives d'emploi par qualification ?

Des politiques spécifiques ont été élaborées par l'Etat, notamment en matière de formation professionnelle. Mais il pourrait être nécessaire de poser le problème en termes un peu plus généraux : Quelles sont les caractéristiques essentielles du chômage des jeunes et des formes de sous-emploi qu'ils connaissent ? Et ensuite quel est l'effet des politiques mises en place afin de le circonscrire ?

Plus précisément, une étude prospective des tendances des secteurs porteurs de l'économie malienne (mines, tourisme, bâtiment, éducation, santé, TIC, etc.) et leurs besoins quantitatifs et qualitatifs en ressources humaines pourrait être proposée en vue d'aboutir à des propositions pertinentes de filières de formation à présenter aux décideurs (Ministère chargé de l'éducation et Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle).

4) Religion, pouvoir et société

Si le fait religieux au Mali est présent dans tous les aspects de la vie sociale, il est historiquement et politiquement construit ; sa connaissance doit donc être réactualisée. Si l'islam peut paraître saturer l'espace public malien, il présente une diversité à laquelle répond celle des christianismes et des religions dites traditionnelles. Comprendre le Mali contemporain suppose de combler le déficit de savoir sur le religieux et d'en cerner les enjeux dans une démarche comparative, d'un point de vue à la fois sous-régional et global.

4.1) Dynamiques religieuses contemporaines

4.1.1) Trajectoires historiques : Il sera important de replacer le fait religieux malien dans son historicité, les conditions de son émergence en tant que ressource politique et les facteurs qui auront permis sa structuration et ses configurations actuelles, comme vecteur de mobilisation et comme univers de sens.

4.1.2) Tendances religieuses : Il conviendra d'interroger les catégorisations courantes du religieux (fondamentalisme, traditionalisme, réformisme, radicalisme...) à travers trois dimensions principales :

- Les corpus (discours et écrits religieux, littérature orale, médias, analyses linguistiques...);
- Les organisations (confréries, églises, sociétés d'initiation, associations...). Une attention particulière sera portée aux mobilisations féminines ;
- Les pratiques (quotidiennes et cérémonielles, individuelles et collectives, excision et signes distinctifs...).

On accordera également une grande attention aux conditions qui expliquent l'émergence de ces tendances, aux logiques qui les animent, aux enjeux de leur développement.

4.1.3) Leadership et dynamiques des idées : La question du leadership est un des aspects fondamentaux de structuration du religieux, de circulation et de diffusion des idées soumise à une forte compétition. On cherchera à identifier les rapports entre les figures innovantes (nouveaux charismatiques, élites occidentalises...) et d'autres plus récurrentes (oulémas, saints vivants...). Quels itinéraires, quelles formations, quels processus de socialisation les caractérisent ? Quelles ressources et quelles stratégies mobilisent-ils ? Relevant d'articulations complexes entre le local et le national, il s'agira aussi d'évaluer les apports extérieurs à ce jeu de figures et d'idées, en identifiant les logiques transnationales et sous-régionales mises en œuvre par ces acteurs.

4.1.4) Place du religieux dans l'éducation et l'enseignement : Le religieux continue à avoir un rôle clé dans la diffusion et la transmission des valeurs, que ce soit dans le cadre de la famille (on s'intéressera particulièrement au rôle des mères), de la communauté villageoise ou de quartier, ou encore dans l'enseignement formel. On distingue habituellement les formes qui se réclament d'un héritage ancien (les « écoles coraniques ») de celles qui se réclament de modèles plus récents (les écoles franco-arabes, les médersas). Quelles sont les caractéristiques de ces institutions encore peu étudiées ? Quelles sont leurs interactions avec l'enseignement public laïque ? On pourra examiner les bases sociales du recrutement : les langues d'enseignement, les cursus, les pédagogies, la mobilité des maîtres et des élèves entre plusieurs offres d'enseignement, les modalités de la scolarisation en fonction du genre. Si l'enseignement islamique a une grande visibilité dans l'espace public, quels sont désormais la place et le rôle de l'enseignement chrétien, qui fut historiquement important, notamment dans la formation des élites ? Quelle est l'importance des facteurs extérieurs dans la création et le développement des écoles confessionnelles tant chrétiennes que musulmanes ?

4.2) Environnement politique, institutionnel et juridique

4.2.1) De la relation entre l'État et le religieux : Le Mali est constitutionnellement un pays laïque, mais ici comme ailleurs, les sphères du religieux et de l'Etat ne sont pas totalement isolées. C'est en termes de porosité et d'interrelations qu'il faut comprendre les liens entre ces deux sphères. On s'efforcera ici de caractériser la laïcité au Mali : est-elle une ressource partagée entre l'État et la société civile ? Fait-elle consensus ? Quels sont les usages qui en sont faits ? La laïcité est-elle un outil de construction de la sécularisation ou de la « confessionnalisation » du religieux au Mali ?

L'État, dans son rôle de régulateur de la société, interfère dans certains aspects du religieux, notamment organisationnels, via la production de normes législatives et de règles. Quels sont ces aspects (dans les domaines foncier, associatif, éducatif...) et quels sont les déterminants de ce cadre normatif ?

La porosité peut aussi s'analyser sous l'angle des influences et interférences du religieux dans l'appareil d'Etat. Quelles places pour l'identité, l'allégeance et les solidarités religieuses au sein des administrations maliennes ? Quels sont leurs modes d'inscription dans l'espace étatique : cohabitation, complémentarité, ou concurrence ?

L'État, par le biais de l'administration, peut être amené à prendre en charge certains secteurs du religieux (médias, calendrier religieux...) et à développer des cadres de concertation et de cogestion (AMUPI, Haut conseil islamique, Commission de la Lune...). Ces pratiques peuvent-elles être constitutives d'une politique de mise en place d'un « Islam du Mali » ? Dans le cadre des pèlerinages religieux, l'État malien balance entre une politique du contrôle et de la prise en charge des transports vers La Mecque et l'abandon au secteur privé de cette activité. Il conviendra de s'interroger sur les raisons et les conséquences de cette oscillation, en lien avec les conjonctures politiques (socialisme, parti unique, démocratisation)

4.2.2) Société civile et dialogues interreligieux : En interrogeant les caractéristiques de la société civile malienne, on s'intéressera plus particulièrement à la nature, aux formes et aux rôles de cette civilité, notamment dans sa dimension religieuse. On cherchera à définir l'espace d'autonomie de la sphère religieuse au sein de la société civile malienne, mais aussi vis-à-vis de l'État. Un accent particulier sera mis sur son rôle social, sa capacité à prendre en charge des domaines essentiels tels que la pauvreté, la santé, l'éducation, en concurrence ou en décharge de l'État. Dans ce contexte d'autonomisation, comment s'organisent les relations entre les religions constituées et leurs différentes sensibilités ? Quelles sont les lignes de front, les processus d'émulation, les espaces de dialogue et de coopération, les objets de consensus (moralisation de l'espace public, droits de l'homme) ?

4.2.3) Espace public et processus décisionnels : La libéralisation politique depuis 1991 a créé des opportunités d'actions inédites pour les acteurs religieux au sein de l'espace public. Le religieux semble aujourd'hui partie prenante des négociations politiques locales et nationales, et en position d'orienter les processus décisionnels. Dans quelle mesure cette sphère décisionnelle passe-t-elle par le religieux ? Dans le contexte de redéfinition de la société civile depuis la conférence nationale, comment les associations religieuses participent-elles à la formulation des politiques publiques, notamment dans les domaines institutionnels tels que la gouvernance, la réforme de l'Etat et la citoyenneté ? Quelle est leur capacité d'influence et de prescription sur les débats politiques actuels ; peut-on parler de lobbying à propos de la

peine de mort, du code de la famille, du statut de la femme... ? De manière plus informelle, comment les décideurs politiques ont-ils recours au religieux (marabouts, personnalités charismatiques...) dans leurs positionnements et leurs actes ?

4.3) Processus identitaires, mouvements religieux et mobilisations politiques

4.3.1) Modalités de la participation et de la médiation politique : Il s'agira ici de s'interroger sur le renouvellement des modes de participation politique suscités, favorisés ou mis en œuvre par le religieux. Depuis 15 ans, le Mali a renoué avec le pluralisme politique et des élections multipartites régulières. Un des paradoxes de ce processus démocratique est la faible participation électorale. Comment expliquer ce déficit ? Au-delà de la question des partis, et tandis que s'énonce une rhétorique de la « remoralisation » de l'espace politique, dans quelle mesure le religieux explique-t-il cette démobilisation et, à l'inverse, en quoi serait-il un vecteur ou une ressource de la remobilisation ? Comment sont médiatisées les demandes de la population ? Comment sont transmises vers le « haut » les attentes des citoyens ? Les acteurs du religieux peuvent-ils se substituer aux politiques ? Comment aborde-t-on la question de la « citoyenneté musulmane » issue du débat conflictuel sur l'ivoirité ?

4.3.2) Entre ressources du local et mondialisation : les itinéraires identitaires : Au niveau individuel et local, les identités ne sont jamais figées. Si le fait de conversion mérite d'être évalué, on constate aussi des logiques de changement collectif, des stratégies individuelles en termes de statut social, des recours à des identités multiples et en alternative, en fonction des situations sociales ou des conjonctures. On observe une dynamique particulière, en lien avec des logiques plus globales, d'allers-retours entre religions révélées et religions traditionnelles comme forme de résistance à un ordre social et politique imposé. À ce propos, il conviendra de s'interroger sur les phénomènes d'émergence ou de résurgence contemporaine des religions dites traditionnelles.

4.3.3) Stratégies mémorielles, patrimonialisation et culture : Dans une perspective des enjeux de mémoire, la question de la patrimonialisation du religieux présente un intérêt particulier et original. Si les édifices et monuments religieux sont bien identifiés dans ce registre, d'autres éléments plus immatériels sont tout aussi significatifs. Il s'agit en particulier des manuscrits, des productions artistiques, de la littérature orale, des processions religieuses et du cérémoniel en général. Le patrimoine religieux présente aussi d'autres aspects d'ordre plus économique qui rejaillissent sur la construction et la consolidation des espaces politiques locaux, à travers la transformation du patrimoine en ressources économiques au profit des collectivités territoriales, de l'entretien du mobilier architectural, etc. Cette ressource se voit valorisée par les diverses offres de labélisations internationales (UNESCO, ISESCO, fondations...) ou par des logiques de positionnement diplomatique qui, en retour, apportent une visibilité à la fois nationale et

locale. Sur ce plan, apparaissent des expressions artistiques du religieux et leur diffusion dans une compétition entre les espaces locaux qui participent fortement à la structuration des identités nationales (louanges au Prophète, chorals, chants des chasseurs...).

Partie 2 : Instructions pour l'élaboration des réponses à l'appel à propositions.

L'appel à propositions entre dans le cadre d'un programme qui vise au renforcement des capacités de recherche au Mali et, à cette fin, comprend plusieurs volets :

- un appui institutionnel et en équipement à l'ISH,
- un appui au renouvellement des thèmes de recherche sur le Mali contemporain,
- un appui à la formation sous forme de bourses de thèses en co-tutelle, de séjours scientifiques dans des laboratoires européens, et à l'organisation de séminaires de méthodologie,
- l'organisation d'un colloque international en fin de programme.

En complément à ces moyens, l'IRD ciblera sur ce programme des bourses de thèse, des séjours scientifiques et des « chaires croisées », attribuées sous forme d'appels à candidatures spécifiques.

1) Pré-requis et conditions d'éligibilité

a. Champ scientifique

Les recherches doivent contribuer à répondre aux questions centrales et aux thèmes du programme tels que décrits dans la partie 1.

b. Conditions relatives à la nationalité et aux collaborations

- i. L'association d'une ou de plusieurs équipes maliennes à une ou plusieurs équipes européennes est fortement encouragée. Toutefois, le regroupement de chercheurs dans le cadre d'un partenariat en vue de répondre à l'appel à propositions, est accepté. Ces groupes doivent associer chercheurs maliens et chercheurs européens. Les projets dont le responsable serait un chercheur malien sont particulièrement encouragés.
- ii. Les candidats maliens peuvent relever d'une institution publique ou privée.
- iii. Les équipes de recherche européennes non françaises répondant à l'appel à propositions devront assurer leur financement.
- iv. Les équipes de recherche interdisciplinaires sont encouragées, en vue d'inclure les complémentarités scientifiques nécessaires pour répondre aux questions posées.
- v. Les recherches doivent inclure des activités de formation destinées à développer les capacités de recherche du Mali.

c. Conditions relatives au renforcement des capacités.

- i. Les propositions devront inclure des activités favorisant le partage des connaissances.
- ii. Les propositions devront inclure des modalités d'utilisation de bourses de thèses en co-tutelle et de séjours scientifiques de courte

durée dans des laboratoires européens dans la perspective du renforcement des capacités en matière de recherche.

- iii. Les propositions pourront comporter une demande de « chaires croisées », c'est-à-dire le détachement pour deux ans renouvelables à l'IRD de deux chercheurs ou enseignants-chercheurs titulaires, l'un du Mali, l'autre du Nord (cf. <http://www.ird.fr>).

d. Autres conditions.

- i. Les propositions devront comprendre un plan de suivi et d'évaluation permettant d'apprécier la progression du travail, de façon à ce que le comité scientifique puisse jouer son rôle d'appui, notamment à travers les séminaires méthodologiques prévus.
- ii. Le chercheur responsable s'engagera à fournir les comptes rendus techniques et financiers à mi-parcours et en fin de projet.

2) Calendrier de l'appel

Publication de l'appel :	05/06/2009
Date limite de soumission de la proposition :	21/09/2009
Réunion des comités de sélection :	12-13 et 14/10/2009
Décisions finales :	15/10/2009

3) Informations aux soumissionnaires

a. Qui peut soumissionner ?

Les candidatures peuvent être soumises par tout chercheur travaillant dans une institution (publique ou privée) de recherche ou d'enseignement supérieur du Mali, de France ou d'autres pays européens. Le chercheur présentant le projet en sera le porteur et assurera la coordination des activités scientifiques. Conformément à la convention signée par les autorités de tutelle, les fonds mis à disposition des équipes sélectionnées seront gérés par la régie de l'IRD à Bamako.

Le responsable du projet doit être un chercheur confirmé.

b. Cadre de la demande

Les propositions doivent être conçues pour une durée maximum de 2 ans.

Il est possible d'allouer une partie du budget sous forme de vacations à des collaborateurs participant concrètement à l'exécution du projet. Les instructions concernant les procédures budgétaires sont précisées plus bas.

Les bourses de thèse, les séjours scientifiques et les chaires croisées, pourront être attribués dans le cadre des procédures spécifiques. Les projets comportant des

propositions relatives à ces types de soutien sont encouragés et devront le préciser dans leur présentation.

4) Instructions pour la soumission et les documents de présentation de projet

a. Proposition

- i. La proposition complète doit être soumise en utilisant les formulaires disponibles, et transmise 1) en format électronique et 2) en version papier signée par le responsable du projet. La version électronique et la version papier doivent parvenir le 21 septembre 2009 au plus tard, la première à l'adresse suivante : mali-contemporain@ird.fr, la seconde à l'une ou l'autre des adresses ci-dessous :

IRD – AIRD 44 bd de Dunkerque CS 90009 13572 Marseille cedex 02 France	IRD Bamako BP 2528 Quartier Hippodrome Rue 234 Porte 2000 Bamako Mali
--	---

Une version ne peut être complétée ou modifiée après la date limite.

- ii. Une proposition complète comprend 4 parties : un document de projet, une présentation des partenaires, un budget et la lettre d'engagement individuel de tous les chercheurs impliqués.
- iii. Les documents doivent être au format *.doc (ou *.xls), accessibles et imprimables.

b. Instructions concernant le budget

- i. Le canevas de présentation du budget doit décrire la répartition du budget entre les différents postes de dépenses.
- ii. Le soutien financier demandé au titre du fonctionnement doit être soigneusement justifié, être en rapport avec l'ampleur du projet et ne peut en aucun cas dépasser 40.000€
- iii. Les coûts pris en charge sont :
 - Les coûts induits par les recherches (frais de voyage, per diem, petit équipement, fournitures, frais d'assistants et de collaborateurs)
 - Les coûts informatiques et l'achat d'ordinateurs
- iv. Les missions Europe-Mali peuvent être imputées sur le budget de fonctionnement demandé mais dans la limite de 10% de la subvention demandée.
- v. Les coûts non pris en charge sont :
 - Les salaires des chercheurs ;
- vi. Les missions Mali-Europe doivent être indiquées mais elles seront imputées, le cas échéant, sur une autre ligne de crédit du programme.

5) Critère et évaluation

a. Remarques générales

Les demandes seront évaluées à partir des critères décrits ci-dessous. Pour être sélectionnés, les projets devront combiner excellence scientifique, pertinence par rapport aux questions centrales posées par le programme et la valeur ajoutée des collaborations internationales, de réseau, de renforcement des capacités.

La proposition complète sera évaluée par le comité scientifique.

Le Comité de Pilotage attribuera les soutiens financiers sur la base des recommandations effectuées par le Comité Scientifique.

b. Critères

Les critères suivants prévaudront :

- i. Qualité scientifique
 1. Pertinence et originalité des questions de recherche et des approches méthodologiques.
 2. Faisabilité, qualité des groupes de recherche.
- ii. Pertinence des activités de renforcement des capacités et de formation
 1. Capacités individuelles renforcées.
 2. Implication des étudiants et des stagiaires dans les activités de recherche.
- iii. Qualité de la collaboration
 1. Valeur ajoutée des partenariats : composition internationale, complémentarités disciplinaires, qualité des partenariats existants, perspectives à long terme.
 2. Potentiel de renforcement des capacités scientifiques au Mali et activités de formation.
 3. Degré d'intégration et de lien de la proposition avec des initiatives de recherches internationales de plus grande envergure, des réseaux de coopération scientifique.
- iv. Partage des connaissances
 1. Souci de diffusion du processus et des résultats de la recherche.
 2. Collaborations prévues pour des publications.
- v. Mise en œuvre du projet
 1. Pertinence des ressources humaines impliquées.
 2. Faisabilité des activités.
 3. Pertinence du budget.
 4. Disponibilité des données.

Bamako, le 07 juin 2009